

AMAP CANTAGAL

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Adhésion à l'association et à sa chartre

Juin 2019 - Mars 2020

cantagal34@gmail.com - <http://amap34cantagal.jimdo.com/> - <http://www.facebook.com/amapcantagal>
[07.81.94.03.01](tel:07.81.94.03.01) - Renseignements: Nicole PATIN [04.67.78.96.65](tel:04.67.78.96.65)

Distribution à **Frontignan** - le **lundi** de **18h15** à **19h** - Maison des séniors V. Giner, 30 rue A. France
Distribution à **Sète** - le **lundi** de **18h15** à **19h** - Espace de l'amitié, la Plagette, 4 rue du sar
Distribution à **Poussan** - le **jeudi** de **18h** à **19h** - "Le jardin des sœurs" à coté du cimetière
Distribution à **Villeveyrac** - le **jeudi** de **18h** à **19h** - L'Enclos de la potagère, 15 route de Mèze

Nous **Eleveurs et Producteurs** nous engageons à:

- accepter les aléas dus à l'agriculture biologique : ravageurs, climat, repos des terres,
- utiliser des amendements organiques et produits phytosanitaires naturels, sans danger pour la santé et l'environnement.
- distribuer nos produits quelle que soit leurs poids ou calibres, où chaque consom'acteur recevra sa juste part durant les saisons.
- participer aux réunions de l'association.
- partager les connaissances et la passion de l'agro-biologie de nos exploitations.
- présenter en transparence les méthodes de production et la gestion de l'exploitation.

Notre engagement suit les principes de la charte des AMAP de 2003

Je soussigné, consom'acteur :

- Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et m'engage à le respecter
- Accepte les aléas dus à l'agriculture biologique : ravageurs, climat, repos des terres.
- Accepte les contraintes dues à la pratique de l'agriculture biologique et biodynamique: perte de culture, production agricole non calibrée et avec des défauts, présence d'insectes dans les cueillettes...
- Accepte ma part en cas d'abondance ou de pénurie.
- Accepte le prix des produits, calculé en transparence selon les coûts de production et permettant un revenu décent consacré aux agriculteurs
- M'engage à récupérer mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix à chaque distribution programmée. Je porte la responsabilité de mes oublis ou indisponibilités.
- M'engage à participer quelques fois à la distribution: pesée, information, rangement des locaux de distribution et à partager mes compétences au sein de l'association selon mes disponibilités.
- Règle le montant de ma cotisation à l'association **Amap CANTAGAL**: 15.00 euros

Ordre du chèque : **AMAP CANTAGAL**

Rappel : le montant de la cotisation est libre avec un minimum de 15.00 euros

Le montant conseillé est 15.00 euros

Fait à FRONTIGNAN - POUSSAN - SETE - VILLEVEYRAC, le 24/05/2020

Signature de l'amapien

